



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-087

Objet : adoption de la Charte graphique de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la charte nationale d'utilisation du logotype et du positionnement des Parcs naturels régionaux de France,

➤ **Considérant**

- Que le Ministère de l'Environnement a déposé à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle un logotype,
- Qu'une charte graphique nationale d'utilisation du logotype et du positionnement des Parcs naturels régionaux de France en définit les modalités d'usage en termes de couleurs, typographie et attributs (l'ovale, l'étoile du réseau, le symbole du territoire, l'appellation Parc naturel régional et le nom du territoire),
- Que le Parc naturel régional de Camargue souhaite se mettre en conformité avec cette dernière

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **Décide**

- D'adopter la Charte d'utilisation du logotype et du positionnement des Parcs naturels régionaux de France et de la décliner sur tous ses documents et outils de communication (print et numériques),
- D'autoriser la Présidente sur Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette adoption.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE 2023

Le 29/09/2023 2023-087

Application agréée E-legalité 2 sur 2

99_DE-013-251302295-20230919-CS_2023_087

ADOPTION DE LA CHARTE GRAPHIQUE DE LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE ANNEXE

Page accueil site internet du Parc :

Parc naturel régional
de **Camargue**

OPTIMISÉ PAR Google

Le Parc, Territoire

Le Parc, organisme public

Le Parc, et ses partenaires

> Voir les cartes du Parc

> Téléchargements

- > Accueil
- > Découvrir la Camargue
- > Points d'accueil du Parc
- > Actualités
- > Le Parc de Camargue en mer
- > La réserve de biosphère et le site Ramsar en Camargue
- > L'observatoire territorial
- > Le Contrat de delta Camargue
- > Natura 2000 dans le delta du Rhône
- > LIFE+ en Camargue
- > LEADER "itinéraire du village de Salin-de-Giraud"
- > LEADER coopération tourisme ornithologique
- > LEADER Agroécologie
- > LEADER : Ecoopact
- > Le Parc à votre service
- > Consulter nos offres d'emploi

Vous êtes ici :

Le Parc naturel régional de Camargue : un territoire et un organisme public

Le Parc naturel régional de Camargue est situé au bord de la Méditerranée, à l'intérieur du delta du Rhône, principalement entre les deux bras du fleuve. Il s'étend sur 3 communes : une partie de la commune d'Arles et de Port-Saint-Louis-du-Rhône et toute la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Comme les 56 autres Parcs naturels régionaux de France, le Parc naturel régional de Camargue est à la fois :

- un **territoire** rural, ouvert et habité, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où conservation de la nature et développement des activités humaines doivent aller de pair ;
- un **organisme** investi de missions d'intérêt général : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation ;
- une **équipe** et un réseau de **partenaires**, impliqués dans un projet concerté de développement durable.

Actualités

[Concours photo "Regards sur le delta du Rhône"](#)

Vous avez jusqu'au 03 octobre 2022 pour participer au concours photo organisé par la Réserve de Biosphère

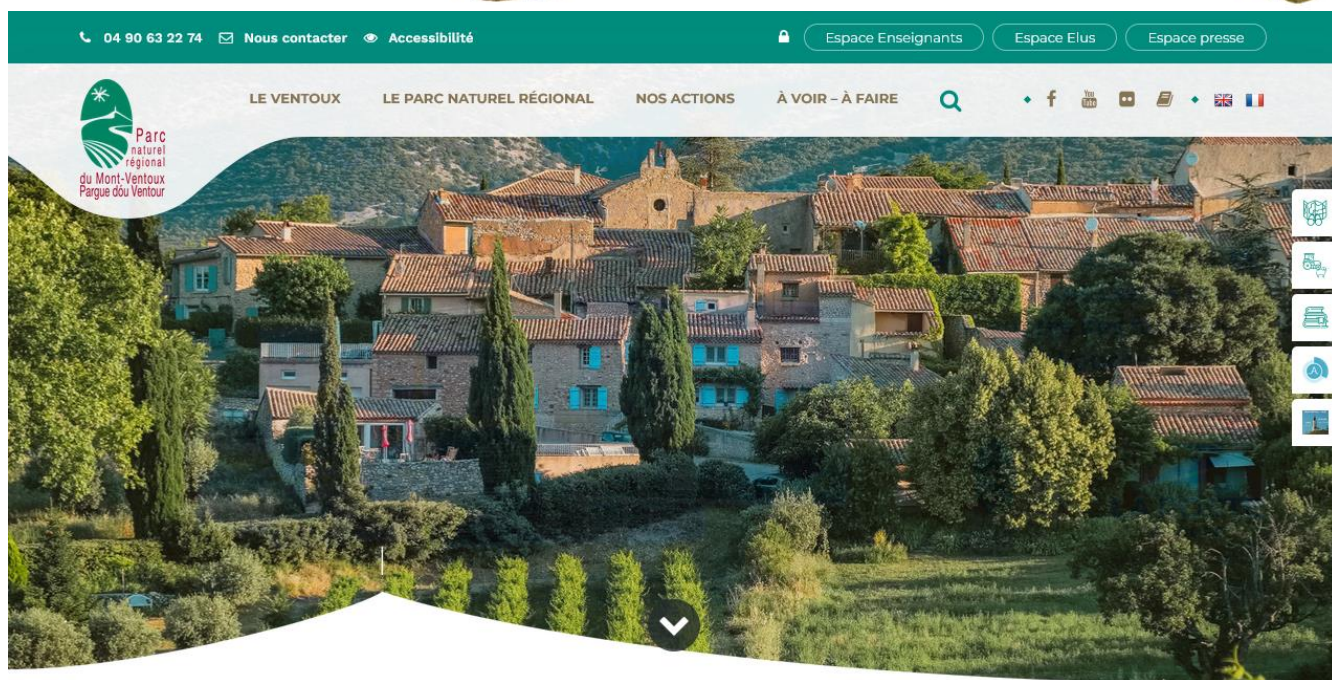
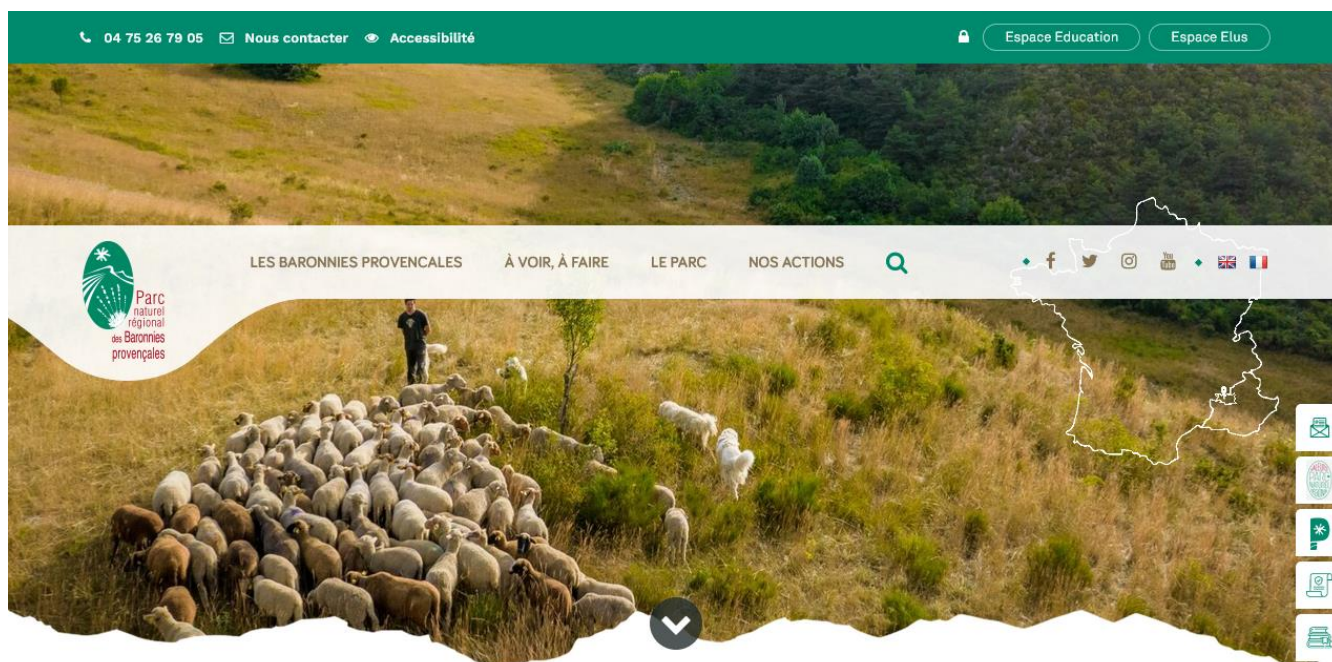
REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-20230919-CS_2023_087

Pages d'accueil sites internet de parcs de la Région :



Les actualités

Exemples d'outils à la charte graphique de la Fédération des Parcs :

Banderole :



REÇU EN PREFECTURE

le 29/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20230919-CS_2023_087

Oriflammes :

